

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 78-0611/PR/SG portant nomination, Comme régisseur de la caisse d'avances des dépenses de la prison civile de Djibouti

n° 78-0611/PR/SG

Ministère
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANES

Date de publication
6 juin 1978

Numéro JO
n° 1 du 18/03/1979

Date du numéro
18 mars 1979

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Vu les lois constitutionnelles nos. 1 et 2 du 27 juin 1977

Vu l'ordonnance n°LR/77-008 du 30 juin 1977 portant continuité du fonctionnement de la République jusqu'à l'instauration de l'ensemble des institutions républicaine

Vu l'arrêté n° 322 du 21 mars 1961 portant à 300.000 FD le montant de l'avancement mensuelle mise à la disposition du régisseur-comptable de la prison civile de Djibouti

Vu la décision no 77-544/PR/FP portant nomination de M. Ismaïl Assoweh Bouh comme régisseur de la prison civile de Djibouti : Sur proposition du ministre de la Justice et des Affaires pénitentiar

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Ismaïl Assoweh Boubh, régisseur de la Prison civile de Djibouti, est désigné comme régisseur de la caisse d'avance de cet établissement pénitentiaire pour compter du 1er mai 1978. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et exécutée partout où besoin sera.